No. LXXIX.

# JOURNAL GÉNÉRAL
## DE LA COUR ET DE LA VILLE,

*CONTENANT tout ce qui est décidé à l'Assemblée Nationale, à l'Hôtel-de-Ville de Paris, dans les Districts, & les Nouvelles authentiques de la Province, ainsi que des Anecdotes intéressantes.*

Du Dimanche 6 Décembre 1789.

Grand nombre de BANDITS saisis hier au Bois de Boulogne, par un fort détachement de la Garde Nationale.

*Interrogatoire très-intéressant de M. le Chevalier RUTHLIDGE, dans lequel un grand Ministre, chéri de son Roi, est accusé.—Jugement rendu par le Royaume de la Bazoche, contre un Sergent & un Soldat de ce Corps.—Violent Arrêté des Etats de Flandres contre l'Empereur.—Arrivée de 6000 Fusils, donnés par le Roi à la Ville de Paris.*

## ASSEMBLÉE NATIONALE.

Séance du 5 Décembre.

*Lecture d'une grande quantité d'Adresses des Villes. — Suite de la discussion sur le Plan de Banque Nationale, &c. &c.*

On a fait la lecture du Procès-verbal d'hier & d'un grand nombre d'Adresses des Villes, &c.

qui prouvent authentiquement que, d'une Mer à l'autre, & des Alpes aux Pyrénées, le plus parfait accord regne entre les Peuples & leurs Représentans ; que l'Assemblée Nationale triomphe enfin de l'Aristocratie ; que le despotisme fuit ou se cache ; que la révolution se consolide ; que l'équilibre & le bon ordre se rétablissent dans les Finances, & que le François est libre pour toujours.—L'ordre du jour a ramené la discussion sur le Projet de Banque du premier Ministre.—M. de Montlausier & plusieurs autres honorables Membres, ont péroré longuement sur ce Projet ; mais tous leurs raisonnemens, qui ne méritent guere d'être rapportés, se réduisent à improuver & le Plan du Ministre & celui de M. le Comte de Mirabeau, & à les remplacer par d'autres Projets qui nous laisseroient dans le mal présent, sans y remédier efficacement pour l'avenir. M. Laborde de Mereville a lu un excellent Mémoire & présenté un nouveau Plan de Banque, qui lui ont valu les applaudissemens de l'Assemblée. Voici son résumé : La Caisse d'Escompte existera jusqu'au premier Avril prochain, & ses billets continueront d'avoir cours jusqu'à cette époque. — Au premier Janvier prochain s'ouvrira la Banque, qui dès ce même jour, commencera ses opérations, recevra les billets de la Caisse d'Escompte, & se chargera de retirer, avant le premier Avril, tous ceux qui se trouveront en circulation. — Au premier Avril, la Caisse d'Escompte sera entierement fondue dans la Banque. — Il ne sera fait que pour cent

millions de nouveaux placemens, qui seront formés par soixante quinze mille nouvelles actions, qui n'auront aucun avantage sur celles de la Caisse déja existantes, qui deviendront dès-lors actions de la Banque. — La Banque aura temps, du premier Janvier au premier Avril prochain, pour lever ces soixante-quinze mille actions. — L'impression du Mémoire de Monsieur de Laborde a été ordonnée. — L'Assemblée a ensuite décrété qu'il seroit nommé dix Commissaires, pris dans son sein, pour examiner le Plan du Premier Ministre des Finances, & celui de M. Laborde, les comparer, en conférer tant avec le premier Ministre des Finances, qu'avec les Administrateurs de la Caisse d'Escompte, appeller à leur examen telles autres personnes instruites qu'ils jugeront à propos, les entendre, & faire rapport de tous les résultats, mercredi prochain, à l'Assemblée Nationale. — C'est M. de Cazalès qui a fait la proposition de ce Décret, après lequel la Séance a été levée.

---

## *HOTEL-DE-VILLE DE PARIS.*

Sur ce qui a été représenté à M. le Maire, par l'Auteur du projet de la contribution Patriotique des gens de Maisons, ainsi que par plusieurs de ceux qui ont contribué, que le terme d'un mois étoit trop court pour la perception de cette contribution; & que s'il n'accordoit pas un délai, ce seroit priver d'y participer ceux qui sont encore à la campagne, à la suite

des personnes auxquelles ils sont attachés. Il a arrêté que cette contribution resteroit ouverte jusqu'au 15 Janvier 1790, époque à laquelle sera fait le tirage de vingt numéros de ceux de l'enregistrement, pour désigner les souscripteurs, qui seront chargés de porter à l'Assemblée Nationale les deux tiers du produit. En conséquence M. le Moine, Commis-Greffier de l'Hôtel-de-Ville, & chargé de la recette de ces Dons Patriotiques, continuera de les recevoir comme il a fait jusqu'à présent, depuis dix heures du matin jusqu'à une heure, & depuis cinq heures du soir jusqu'à huit heures.

---

Le Comité de Police prie MM. des Districts, dont le zele pour le maintien de l'ordre & la conservation de la chose publique mérite les plus grands éloges, de vouloir bien, pour remplir des formalités utiles, requérir, lors des saisies d'objets entrant en fraude dans la Capitale, deux employés de la Ferme pour les constater & en dresser Procès-verbaux, dans lesquels interviendra la Garde Nationale. Et en cas de rebellion ou autres difficultés, il sera nécessaire de requérir un Officier de l'Election pour être présent, &c.

---

Les six mille Fusils que le Roi a donnés à la Ville de Paris, doivent arriver incessamment à l'Hôtel-de-Ville. On croit que la répartition en sera faite entre les soixante Bataillons, composant l'Armée Nationale-Parisienne.

## DISTRICTS.

Le District de Saint-Etienne-du-Mont a arrêté qu'il n'auroit point de Secrétaire-Greffier soldé pour le Comité de Police.

Le District des Barnabites a arrêté que ses Président & Vice-President, ainsi que ses huit Notables Adjoints, étoient membres de droit de son Comité de Police.

Le District des Peres Nazareth a nommé un Commandant de Bataillon, par cause de démission du prédécesseur. Mais avant de procéder à la nomination, il a été arrêté que cet Officier Major seroit révocable à volonté.

Dix à douze Districts ont arrêté qu'ils auroient des Grenadiers non soldés; plusieurs même en ont déja une Compagnie en activité.

Le District des Mathurins, après avoir entendu la dénonciation faite par un Citoyen du Prospectus d'un Journal ayant pour titre, *Journal de la Tranquillité Publique*, & pour épigraphe, *le crime seul fait la honte*, & considérant, lecture faite de ce Prospectus, que l'Auteur se propose de mettre, trois fois par semaine, sous les yeux du Public, un relevé des registres des prisons contenant les noms & qualités de tous ceux qui y seront détenus; & que cette publication peut tacher à jamais la réputation des personnes détenues pour des

étourderies, des fredaines ou autres causes qui ne comportent point la publicité. Le District l'a dénoncé au comité de Police de l'Hôtel-de-Ville; & le Comité ayant répondu qu'il vouloit, avant de prendre aucun parti sur cet objet, connoître le vœu de la majorité des Districts, celui des Mathurins leur a fait parvenir son arrêté, pour qu'ils décident s'il y a lieu à inviter l'Auteur à restreindre son plan, ou à supprimer entierement son Journal.

*Nota*. Si les Districts pensent que ce Journal soit dangereux, ils feront leur possible sans doute pour que l'Auteur manque de renseignemens. Car une prohibition de leur part seroit le premier chaînon d'un esclavage nouveau.

---

## *BASOCHE.*

*Le Royaume de la Basoche* a cassé le sieur Carton, de son grade de Sergent de la premiere Compagnie des Volontaires de la Bazoche, & l'a condamné à rester, pendant huit jours, aux arrêts, dans la salle de discipline, pour avoir souffert que le sieur Robert quittât son poste à la grille du Palais, dans la nuit du 26 au 27 Novembre dernier, où il avoit été mis en faction, & ne l'avoir pas remplacé lorsqu'il rentra au Corps-de-Garde, & le sieur Robert a été condamné à rester huit jours aux arrêts dans ladite chambre de discipline, pour avoir abondonné son poste.

On a interrogé aujourd'hui M. le Chevalier de Ruthlidge, accusé d'accaparement,

& plus particuliérement par un Boulanger, de lui avoir donné un renseignement pour aller chercher 6000 liv., dans une maison indiquée par ledit Chevalier de Ruthlidge. — L'accusé s'est élevé avec une confiance intrépide, & a dit à ses juges : » Faut-il, Messieurs, » que je sois détenu, depuis six semaines, » quoiqu'innocent, tandis qu'un Ministre...... » & chéri de son Roi....... » (*On a jugé, par cette réticence, de l'animosité que l'interrogé a contre M. Necker.*) Après un silence, M. Ruthlidge s'est relevé, & a pris la parole en ces termes. » Qu'il paroisse ce Ministre, que je puisse » faire voir au Public quel est le criminel. » Non, je ne craindrai point de m'expliquer » devant un Peuple juste & curieux de con- » noître ma conduite. Je voudrois que la » Salle fût plus grande, afin qu'un plus grand » nombre de Patriotes puissent m'entendre » & me juger. » — Il continuoit à parler, & il étoit déja sur l'article des Municipalités; son discours commençoit même à traiter peu favorablement certains Membres, lorsque la Séance a été levée & remise à lundi, quatre heures après midi.

---

## *VARIÉTÉS.*

*Arrêté pris par les Etats de Flandres.*

1°. L'Empereur déchu de la Souveraineté de la Flandre. 2°. L'union renouvellée avec les Etats du Brabant. 3°. Offre d'union avec toutes les Provinces Belgiques. 4°. Levée de 20,000 hommes pour la Flandre seule. 5°. Envoi de Commissaires chez l'Etranger pour

acheter des munitions de Guerre. 6°. Le Conseil de Flandre déclaré Conseil Souverain, &c.

---

Hier, entre cinq & six heures du soir, un fort détachement de la Garde Nationale-Parisienne a conduit, dans les prisons de la Capitale, un grand nombre de Braconniers saisis, dit-on, dans le Bois de Boulogne, en coupant les arbres & faisant d'autres actions contraires au bien public. Nous rendrons compte de tous les détails de cet évènement, lorsque nous serons mieux instruits.

---

## *THÉATRE DE MONSIEUR.*

La célebre *Balleti* a reparu hier sur le Théâtre des Bouffons, & s'y est attiré les applaudissemens universels que mérite son rare talent.—On s'apperçoit, depuis la mort de Mestrino, que l'Orchestre de ce Théâtre a perdu un grand nombre des sujets qui le composoient ; ce qui ne l'a pas rendu meilleur : il est à présumer que le desir de plaire au public remettra tout dans l'ordre accoutumé.

*CE JOURNAL paroît tous les matins. Le prix de l'abonnement, depuis le premier Novembre, est de 3 liv. par mois pour Paris, & de 3 liv. 15 s. pour la Province, franc de port. Le Bureau est établi chez* MM. Brune & Gautier, *rue Percée Saint-André-des-Arcs, N°. 21. On recevra les Lettres & Avis, ainsi que les Anecdotes authentiques, Livres nouveaux & Estampes qu'on desirera faire connoître ; mais il faudra affranchir les Lettres & Paquets.*

---

De l'Imprimerie de la Veuve HERISSANT, rue N. D.